

Le SNUEP-FSU appelle à la

GRÈVE NATIONALE

JEUDI 15 MAI

dans l'enseignement professionnel

POUR

- ↪ la fin du gel du point d'indices et des mesures immédiates pour son rattrapage
- ↪ l'augmentation de nos salaires et la refonte des grilles indiciaires
- ↪ la fin du Tout CCF et l'amélioration de nos conditions de travail
- ↪ des créations de postes
- ↪ des mesures d'urgence pour l'enseignement professionnel public

Périgueux : rassemblement 15h devant la préfecture

Bordeaux : rassemblement 11h30 place de la République

Mont de Marsan : rassemblement 10h30 place des Arènes

Agen : rassemblement 11h place de la Préfecture

Pau : rassemblement 10h30 complexe de la République

Bayonne : rassemblement 10h30 place Sainte-Ursule

ANALYSE : LA PEDAGOGIE PAR COMPETENCES !

« *Le système éducatif est en train de vivre, depuis 2003, une réforme dans laquelle une nouvelle approche pédagogique est mise en œuvre. Cette approche dite approche par compétence préconise l'apprentissage par le biais du développement des compétences chez l'élève, le problème alors ne se résume plus à la question : quelles connaissances doivent figurer en telle ou telle classe mais plutôt que doit savoir l'élève et que doit-il savoir faire à tel ou tel âge et comment s'assurer de tels progrès à la fois en connaissances et en rapport au savoir ?* » CNRAS 2010

Voilà le sujet posé : l'approche par compétence (apc) ! Il faut bien avouer que ce sujet n'est pas au centre de nos discussions quotidiennes, ni de celles de la hiérarchie et pourtant il **pèse** lourdement sur notre façon de transmettre les savoirs en enseignement professionnel. Devenues en quelques années un incontournable des discours sur l'Ecole et sur l'Education, l'apc remplit les powerpoints des décideurs, structure les exposés des formateurs, noircit des pages et des pages d'articles savants. C'est ainsi que les IGEN en parlent, en liaison avec le CCF : « *Un vent nouveau souffle sur le système éducatif : l'approche par compétences. L'Union européenne est un élément moteur pour l'intégration des compétences dans les formations initiales et continues... On les trouve à tous les niveaux du cursus en France : écoles, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels (les compétences sont au cœur des nouveaux programmes et dans les certifications de la voie professionnelle avec le CCF), enseignement supérieur...* » Rapport IGEN, Académie de Nancy-Metz

Alors, qu'est-ce que cela change vraiment ? Pour nous, le fondement même de notre métier. La notion de compétence ne doit pas être le prétexte au développement de compétences transversales détachées des savoirs disciplinaires. Si la notion de compétence peut s'entendre, elle doit être au service d'une insertion professionnelle et **citoyenne durable**. C'est pour cela que nous avons tous souhaité être enseignant pour transmettre des savoirs et des connaissances techniques qui prépareront le citoyen et le travailleur de demain. Pas pour n'être que des exécutants afin de répondre aux besoins immédiats des employeurs : « *Le savoir suppose que le sujet soit capable de prendre du recul, la compétence demande au contraire que soit éliminé tout esprit critique et que la réflexion soit remplacée par la mise en œuvre de techniques déjà prêtes. Si les professeurs existent encore dans l'école de demain, ils seront seulement des moniteurs aptes à mettre en œuvre l'enseignement numérique.* » Denis Colin Médiapart 13/12/2013

La lecture d'un article de Philippe Meirieu, Professeur en sciences de l'éducation, est à ce sujet instructive : « *L'origine « honteuse » des compétences vient de son rapprochement avec la pédagogie par objectifs mise en œuvre aux Etats-Unis dans les années 1960 qui privilégiait des objectifs observables et immédiatement évaluables, quitte à désintégrer les apprentissages globaux... Le terme de compétence dans l'Education nationale est systématique, depuis le début des années 1980 dans le cadre des référentiels des diplômes de l'enseignement professionnel. Les contenus de ces diplômes ont la particularité d'être définis par un travail conjoint des associations professionnelles et de l'Etat... Certes, c'est l'Etat qui garantit ce diplôme, mais sa valeur est liée à la demande des employeurs qui s'exprime très fortement dans les Commissions professionnelles consultatives (CPC). Si l'on veut inscrire que les élèves titulaires de ces diplômes aient de bonnes chances de trouver un emploi, il faut évidemment (sic) que les référentiels des compétences soient adaptés aux entreprises* » Les compétences, Revue EPS

ANALYSE : LA PEDAGOGIE PAR COMPETENCES !

Soyons clairs : nous savons tous que nous préparons des élèves à un métier mais ce que nous ne pouvons comprendre et accepter, c'est que l'on nous transforme pour cela en **machine** à évaluer des « compétences » pour « créer » des...**machines** ! C'est se moquer du monde...et en particulier des élèves de l'enseignement pro !

C'est pourquoi, le sociologue Jean-Pierre Le Goff, est très virulent quant à ce rôle de « prestataires de services » que l'on veut faire jouer aux « enseignants », transformant « **l'instruction en conditionnement** » : *« Au-delà du discours pseudo-savant et de la confusion du discours sur les compétences, se développe, en effet, une approche bien particulière du travail humain. Celui-ci est appréhendé en termes de mécanismes et de comportements élémentaires que l'on décompose à l'extrême et instrumentalise en vue d'objectifs à atteindre. Découpée et mise à plat en termes de compétences parcellisées, codifiées dans de multiples catégories et schémas, l'activité professionnelle est réduite à une machinerie fonctionnelle qu'on prétend maîtriser et perfectionner en vue d'en améliorer les performances. »* La barbarie douce : la modernisation aveugle des entreprises et de l'école 1999

Même constat alarmant dans un article de Nico Hirtt, paru dans Le Monde diplomatique d'octobre 2010 : *« La pensée éducative de Mme Androulla Vassiliou, commissaire européenne à l'éducation, tient en quelques phrases : « améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins des marchés », « aider l'Europe à engager la compétition globalisée », « équiper les jeunes pour le marché du travail d'aujourd'hui » et « répondre aux conséquences de la crise économique ».*

Elle résume assez bien les conceptions des dirigeants européens, qui considèrent depuis une quinzaine d'années que la première mission de l'école est de soutenir les marchés et que la solution aux problèmes de chômage et d'inégalité réside dans une meilleure adéquation entre l'enseignement et les « besoins » économiques.

Le summum de cette absurdité qu'est l'évaluation systématique par compétences vient d'être atteint avec la « fusion-rénovation » des bacs comptabilité et secrétariat vers le bac pro GA (présenté comme précurseur en la matière) où l'évaluation de l'élève devient quasiment quotidienne avec 55 fiches de compétences à rédiger !!! Les profs n'en peuvent plus, ils sont à bout et même les Inspecteurs tirent la sonnette d'alarme ! Dans ses mandats du Congrès de Dinard, le SNUEP-FSU écrit notamment à ce sujet : *« Même si les anciens Bacs pros Comptabilité et secrétariat méritaient d'être rénovés, ils permettraient aux élèves d'être valorisés et de se structurer, et ils restaient une référence pour les entreprises. Or l'instauration d'une formation uniquement articulée autour des compétences augmente les difficultés et réduit les chances d'évolution dans l'entreprise et de promotion sociale. »* Mars 2014

Culture générale et technique, évolution, promotion, citoyenneté...Voilà des termes qui risquent bien de devenir obsolètes si l'on n'y prend garde ! Etre prof, une vocation pour beaucoup : transmettre et transmettre encore, encourager, donner envie, former le citoyen et le travailleur de demain, agir sur le devenir de notre jeunesse, donner accès à la Culture...Passionnant pour nous mais tellement dangereux ou inutile pour d'autres ! Comment ne pas en souffrir ?

Christian Sauce

Hors Classe

Le contingent Hors-Classe pour notre académie vient d'être publié: **125 pour la rentrée 2014** (120 l'an passé). Nous vous rappelons que si vous êtes concerné(es), vous trouverez la fiche à compléter sur le site du SNUEP Bordeaux, Rubrique "[Gérer sa carrière](#)". Le mieux est de nous l'envoyer complétée avec les avis (CE et inspecteur) qui seront publiés sur I-Prof vers le 21 mai. **La CAPA aura lieu le jeudi 5 juin.**

Intra : GT Barème et dossiers médicaux, le 16 mai

Si vous êtes concerné(es) par le mouvement intra-académique : nous rappelons qu'il est nécessaire que vous consultiez votre barème sur I-Prof le plus tôt possible (ouverture le 7 mai 2014 à 8h00). Pour suivre au mieux votre dossier, nous vous demandons de nous faire parvenir toutes les pièces justificatives et de nous signaler d'éventuels problèmes pour que nous puissions intervenir avant le 14 mai 2014 (fermeture du serveur).

Stagiaires à la rentrée 2014

Les admis et les admissibles aux concours doivent se connecter sur le site [SIAL](#) du ministère pour informer l'administration de leur situation familiale et administrative, du concours qu'ils choisissent s'ils sont admis à plusieurs concours. **Tous les lauréats sont concernés, quel que soit le concours présenté ou la situation administrative** : les lauréats de concours et examens professionnalisés du second degré, les candidats de l'enseignement public de la session 2014 reçus aux épreuves d'admissibilité et qui participeront aux épreuves d'admission en 2014, ainsi que les candidats lauréats d'une session antérieure placés en report de stage. Les modalités seront différentes en fonction des situations. La note de service distingue six cas d'affectation, mais seulement 5 concernent les PLP :

| Les différents cas | Affectation |
|--|--|
| Lauréats des concours réservés 2014 | Académie d'exercice comme contractuels |
| Lauréats des concours relevant de la session 2014 exceptionnelle | Académie d'inscription au concours |
| Lauréats des concours relevant de la session 2014 renouvelée et inscrits en M1 en 2013-2014 | Académie d'inscription comme M1 Production de la pièce justificative idoine avant le 20 juin |
| Ex-contractuels (ayant 1an et demi d'équivalent temps plein d'ancienneté dans les 3 dernières années précédant la nomination en qualité de stagiaire), lauréats des concours relevant de la session 2014 renouvelée et titulaires d'un M2, lauréats non soumis aux conditions de diplôme, lauréats des concours relevant de la session 2014 renouvelée et déjà titulaires d'un M1 obtenu antérieurement | Affectation dans l'académie dans laquelle ils ont exercé en qualité de contractuels Production de la pièce justificative idoine avant le 20 juin 2014 |
| Lauréats des concours relevant de la session 2014 renouvelée et titulaires d'un M2, lauréats non soumis aux conditions de diplôme, lauréats des concours relevant de la session 2014 renouvelée et déjà titulaires d'un M1 obtenu antérieurement et lauréats des sessions antérieures en report de stage | Ils émettront 6 vœux et seront classés en fonction du barème, qui tient compte la situation familiale, personnelle et individuelle du lauréat |